L'HISTOIRE SOCIALE DE LA MARTINIQUE DE 1635 À 1715

PAR Liliane CHAULEAU

INTRODUCTION

LE CADRE GÉOGRAPHIQUE, POLITIQUE ET ADMINISTRATIF

La situation de la Martinique, le gouvernement de Du Parquet, seigneur de l'île, favorisent son développement. Elle devient sous le lieutenant général Baas (1669-1677) le siège de l'administration des Antilles et de la Guyane. Elle participe aux rivalités internationales qui s'exercent dans la mer des Antilles.

PREMIÈRE PARTIE LE PEUPLEMENT

CHAPITRE PREMIER

LE PREMIER PEUPLEMENT : ARAWAKS ET CARAÎBES

Les récentes recherches archéologiques révèlent l'installation sur la côte est de la Martinique du peuple des Arawaks, Indiens venus du bassin de l'Orénoque vers le début de l'ère chrétienne.

Les Arawaks, peu belliqueux, sont vaincus vers l'an 1000 par les Caraïbes, peuple guerrier. Leurs femmes semblent avoir conservé l'usage de la langue arawak. Les Caraïbes sont les occupants de l'île à l'arrivée de d'Esnambuc en 1635, mais ils sont contraints de la quitter en 1658 et laissent la place à une nouvelle société.

CHAPITRE II

LE NOUVEAU PEUPLEMENT : BLANCS, NOIRS

Une centaine de Français de Saint-Christophe accompagnent en 1635 d'Esnambuc qui prend possession de la Martinique. Des esclaves noirs y sont

J. C. 00**299**5.

introduits peu après cette date. L'action de Du Parquet contribue à augmenter la population de la Martinique qui devient de bonne heure la plus peuplée des Antilles françaises. L'accroissement de la population est, à partir de l'établissement de la Compagnie des Indes occidentales (1664), l'une des principales préoccupations de Louis XIV: on observe d'ailleurs, dans les recensements, une augmentation à peu près continue du nombre des habitants; les migrations, une natalité plus forte que la mortalité, les fréquents remariages contribuent à élever le chiffre de la population blanche. La population noire augmente aussi, mais surtout par les apports extérieurs: esclaves venus d'Afrique et des autres Antilles.

La mobilité de la population française, forte dans les premières années, diminue à la fin du xvii^e siècle : les voyages en France s'espacent. Les voyages dans les autres Antilles demeurent fréquents; cependant la population se fixe dans les quartiers et les bourgs de la Martinique. Le percement de chemins permet les communications entre les habitants.

DEUXIÈME PARTIE LES CLASSES SOCIALES

CHAPITRE PREMIER

LES HABITANTS

Dans la classe des propriétaires fonciers, les «habitants», les nobles, les officiers de la milice et du Conseil souverain jouissent d'une place privilégiée.

Des exemptions du droit de capitation, du droit de guet et de garde leur sont accordées. Mais ils doivent fournir des esclaves pour les corvées.

La noblesse, peu nombreuse, ne joue pas en tant que classe un rôle prépondérant. Elle accepte des charges dans l'administration royale, dans la milice. Elle semble, peu après 1680, dédaigner de faire partie du Conseil souverain.

Les officiers de milice chargés d'entraîner au maniement des armes l'ensemble des habitants de la Martinique exercent une grande influence.

Le Conseil souverain jouit de pouvoirs étendus. Le roi tend à le soutenir dans son opposition aux administrateurs.

Privilégiés et non privilégiés se ressemblent par leur caractère hospitalier, laborieux, pieux, par leur mode de vie. Ils attachent du prix à l'habillement, à la nourriture, mais vivent dans des demeures de bois construites à la façon caraībe. Les enfants des habitants les plus riches vont de bonne heure s'instruire en France ou sont, au début du xviiie siècle, confiés à des précepteurs. Les autres reçoivent, dans les petites écoles tenues par des maîtres, quelques rudiments de culture. Les ursulines s'occupent de la formation des jeunes filles.

Des épidémies, de fièvre jaune surtout, sévissent à la fin du xviie siècle. Elles atteignent les nouveaux arrivants, les marins en particulier et font peu de victimes parmi les anciens habitants. Un hôpital accueille à Saint-Pierre les malades. On décide au Fort-Royal, particulièrement éprouvé par les épidémies, la construction d'un second hôpital.

CHAPITRE II

LES ENGAGÉS ET ARTISANS

Les marchands recrutent en France de la main-d'œuvre pour les habitant des Antilles : les « engagés »; ceux-ci sont pendant trois ans employés à la culture des terres ou exercent un métier. Les ouvriers agricoles sont soumis à un dur labeur et reçoivent une nourriture peu abondante : aussi meurent-ils pour la plupart avant la fin de leur engagement. Les habitants ont plus d'égards pour les artisans que leur petit nombre fait rechercher. Certains, à la fin de leur engagement, demeurent à la Martinique. Se joignent à eux des ouvriers libres ou des artisans que le roi envoie parmi les soldats qu'il entretient à la Martinique. Le nombre de ces artisans demeure cependant insuffisant et ils se font payer leurs ouvrages à des prix très élevés.

CHAPITRE III

LES ESCLAVES

Le Code noir règle leur condition; s'inspirant des arrêts du Conseil souverain et des décisions des gouverneurs, il donne à l'esclave des garanties contre la dureté des maîtres; mais les administrateurs doivent sans cesse intervenir pour faire appliquer les articles de ce Code, en particulier celui qui concerne la nourriture des esclaves. Mal nourris, les esclaves volent ou quittent la demeure de leurs maîtres : le « maronage » est fréquent.

CHAPITRE IV

LES RELIGIEUX

Jésuites, dominicains et capucins desservent les paroisses; le lieutenant général Blenac établit en 1683 un partage entre leurs champs d'action. Les jésuites sont ceux qui s'acquittent le mieux de leurs fonctions; les administrateurs se plaignent en revanche de la négligence et de l'indiscipline des capucins. Les frères de la Charité assurent l'administration des hôpitaux.

Les ordres religieux jouissent d'une exemption de tous les droits et possèdent d'importants domaines.

Les ursulines, pour continuer de se consacrer à l'éducation des jeunes filles, ont besoin souvent des secours du roi.

CHAPITRE V

JUIFS, PROTESTANTS, CORSAIRES

La religion ou le mode de vie séparent de la classe des habitants les juifs,

les protestants et les corsaires.

Les juifs. — Un petit nombre de juifs venus du Brésil cherchèrent, en 1654, asile à la Martinique. Ils y sont accueillis par Du Parquet, et peuvent y demeurer jusqu'en 1683. Mais, à cette date, le roi décide leur expulsion; les

administrateurs continuent cependant à les tolérer.

Les protestants. — L'accès des îles leur fut d'abord interdit. Les premiers arrivèrent en 1654 : c'étaient des Hollandais, chassés du Brésil par les Portugais. Louis XIV ne se montre pas d'abord favorable à leur établissement; toutefois, après la révocation de l'édit de Nantes, il envoie les protestants cévenols les plus opiniâtres. Le lieutenant général les répartit entre les autres Antilles et en garde peu à la Martinique. Ceux qui y demeurent sont traités avec tolérance.

Les corsaires. — Établis à Saint-Pierre, ils organisent de ce bourg des expéditions sur les Antilles étrangères et attaquent les navires. Leurs prises

assurent en grande partie le ravitaillement de la Martinique.

TROISIÈME PARTIE LES TERRES

CHAPITRE PREMIER

LES CONCESSIONS

Le droit de concéder les terres appartient d'abord à la Compagnie des Isles d'Amérique, passe ensuite aux seigneurs propriétaires, puis à la Compagnie des Indes occidentales. Sous le gouvernement monarchique, Louis XIV délègue ce pouvoir au lieutenant général et à l'intendant.

Les terres sont concédées gratuitement à celui qui veut s'installer à la Martinique, mais il s'oblige à les défricher. Passé le délai qui lui est accordé, les terres peuvent être réunies au domaine; en fait, elles ne le sont presque jamais.

Les concessions en fief sont rares : on n'en relève que deux. La première compagnie voulait accorder des concessions en censives. Mais le mode de concession le plus général est celui de « l'habitation », type original. Le propriétaire ne doit pas l'hommage, la terre n'est soumise à aucune redevance.

Le régime de communauté défini par la coutume de Paris est applicable aux conquêts immeubles. Les tutelles sont onéreuses pour ceux qui en ont la charge et le mineur en vient le plus souvent, lors de la reddition des comptes,

à un accommodement.

CHAPITRE II

LES CULTURES

L'habitation comprend des bois, des pâturages, des cultures. La culture du tabac est vers 1660 concurrencée par celle de la canne, qui s'étend, malgré les efforts du roi, pour éviter la monoculture.

Les espaces consacrés aux vivres sont restreints.

CONCLUSION

La population de la Martinique apparaît au XVII^e siècle formée d'éléments divers. La classe des « habitants » y domine, les terres tiennent dans l'économie une place prépondérante.

-

And the same of th

The state of the

estronole cade accessor description in the second of the s